

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
MEILHAN

N° DOSSIER : DP0401 ID : 040-214001802-20230330-DP04018023T0006-AR

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché/Publié le 31/03/2023



Date de dépôt : 24/03/2023

Date de complétude : 24/03/2023

Demandeur : M. RODRIGUES MIKE

Pour : Panneaux Photovoltaïques

Adresse du terrain : 170 Route de Maumignon

Référence(s) cadastrale(s) : ZA 0129

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la Commune

Le Maire de MEILHAN ,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 24/03/2023 par M. RODRIGUES MIKE demeurant 170 ROUTE DE MAUMIGNON à Meilhan (40400) ;

Vu l'affichage du dépôt en mairie en date du 24/03/2023,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour des panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 170 Route de Maumignon ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays Tarusate approuvé en Conseil Communautaire le 21/11/2019;

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26/05/2020 ;

Vu l'Arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature à l'Adjoint en charge de l'Urbanisme en date du 04/06/2020 ;

Considérant que le terrain est situé en zone A du PLUi,

Considérant que la zone A est définie au règlement du PLUi comme un secteur d'espaces à protéger en raison de la valeur agricole des sols,

ARRÊTE

Article Unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à MEILHAN, le 30 Mars 2023

Madame Patricia LOUBERE
Le Maire

Par délégation du Maire

M. Claude LACOSTE, 1er adjoint

